

ARRETEZ L'USINE À GAZ !

Les CTL viennent de préciser les suppressions d'emplois dans les DISI comme dans toute la DGFIP. Or, au même moment, les personnels des DISI prennent connaissance des astreintes liées à la mise en place du prélèvement à la source (PAS).

Comme le montre le tableau ci-dessous, de très nombreux week end sont concernés par les astreintes sur le premier semestre ! Les autres semestres suivront.

Dates d'astreintes	Type d'astreinte	Motif de l'astreinte
12/13 janvier 2019	allégée	Suivi de flux
19/20 janvier 2019	allégée	Suivi de flux
26/27 janvier 2019	lourde	Mise en production majeure du 24 janvier 2019
9/10 février 2019	allégée	Suivi de flux
16/17 février 2019	lourde	Traitements PASRAU avec risques d'impact et chevauchement avec les flux et traitements de la DSN du 18 février 2019
9/10 mars 2019	allégée	Suivi de flux de la DSN
16/17 mars 2019	lourde	Suivi des traitements PASRAU avec risques d'impact et de chevauchement sur les flux et traitements de la DSN
13/14 avril 2019	lourde	Risque de chevauchement des traitements DSN avec flux PASRAU
20/22 avril 2019	lourde	Traitement DSN le week end avec limite de traitement le 23 avril 2019
11/12 mai 2019	lourde	Risque de chevauchement des traitements DSN avec les flux PASRAU
18/19 mai 2019		Risque de chevauchement des traitements PASRAU avec les flux DSN
8/10 juin 2019	allégée	Suivi de flux de la DSN
13/14 juillet 2019	lourde	Risque de chevauchement des traitements DSN avec flux PASRAU

En effet, on ne voit pas comment les risques pourraient s'atténuer au cours du temps. Les risques de chevauchement des traitements de la déclaration sociale nominative (DSN) avec les flux PASRAU sont inhérents au système.

La CGT a mis en garde contre la complexité du système. Les flux d'informations (entre les entreprises, les organismes sociaux, les contribuables et la DGFIP) ont été multipliés. Chaque acteur dépend à présent des informations fournies par les autres !

C'est une véritable usine à gaz, qui demande un travail permanent de suivi !

Le besoin en personnel se trouve tout naturellement augmenté !

Pourtant, la Direction, qui n'est plus à un paradoxe près, supprime des emplois. Cela ne l'empêche pas d'imposer un régime d'astreintes lourdes et de compenser le manque de personnel par des prestataires de service !

La CGT finances publiques alerte sur les risques encourus sur le PAS et demande l'arrêt des suppressions d'emplois.

Elle demande la revalorisation des régimes indemnitaires et l'attribution de la prime de 200 euros pour tous, ainsi que de la prime de Macron de 1000 euros.

Elle appelle tous les personnels informatiques à faire de la journée de manifestations et de grève confédérale du 5 février un des points forts de la mobilisation à la DGFIP !

